

Les petits échos

Au fil de l'Ouanne

Bulletin communal N° 56

Janvier 2024



Sommaire

Pages

Vœux de la municipalité	2
Mot du maire	3-6
Bibliothèque	7
Consultation ZA ENR	8-9
France Services	10-11
Sapeurs-Pompiers CPI	12
Grippe aviaire	13
YCONIK et souscription fibre	14-16
Beauté à domicile	17
Casa PASINA	18
Tenue des chiens	19
Alphabet BRAILLE	20-21
Folies artistiques et Clef sous la Note	22-23
MFR de Toucy	24
Articles des écoles	25-29
AOF	30-33
Mission locale	34-35
Déchets Infos et calendrier 1 ^{er} semestre	36-38
Infos pratiques	39-44
Etat Civil 2023	45
Réunions CM 2 nd semestre 2023	46-55
Manifestations 2024	56



CATHERINE CORDIER

MAIRE DE OUANNE

VICE-PRESIDENTE JEUNESSE ET SPORTS CC DE PUISAYE FORTERRE

Le Conseil Municipal de Ouanne

Et l'ensemble du personnel communal

Vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année

Et vous invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu

dimanche 28 janvier à 10 h 30 à la salle polyvalente

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2024 : bonheur, réussite dans vos projets, une bonne retraite pour les autres et surtout un bien précieux, la santé. Que cette année nouvelle soit sereine pour tous...

Mai 2023 a vu la réalisation du France Services sur proposition des services préfectoraux. Service installé dans l'ancienne pharmacie fermée depuis plusieurs années.

Des travaux de voirie ont été réalisés. Plusieurs personnes ont signalé des stationnements anarchiques empêchant, en cas de besoin, les pompiers de passer après accès au poteau d'incendie de la source. Même constat dans la ruelle de la rue des 3 Sabots. Tout retard peut être préjudiciable pour les secours. Il serait nécessaire de dégager la voie publique et de se garer sur les emplacements prévus ou sur les parkings.

Août a vu l'arrêt d'un de nos agents techniques municipaux suite à un problème de santé. Actuellement, notre deuxième un agent assure les dépannages dans nos locaux, l'entretien courant et répare les incivilités. Il ne peut tout faire. Une convention a été passée avec Renouer pour que deux jours par semaine, une personne l'aide.

En septembre, comme annoncé, fermeture d'une classe de maternelle faute d'un nombre d'élèves suffisant. Nous avons donc une classe à 3 niveaux qui utilise l'ensemble des locaux. La Directrice, Marie-France VAN de CAPPELLE a pris sa retraite. Mme LARDY assure dorénavant la direction des écoles élémentaire et maternelle.

Dès la rentrée des classes, la commune a repris la restauration scolaire en régie. Le personnel en poste a été embauché afin d'assurer la continuité de ce service public indispensable lors de la pause méridienne. Nous avons mis en place l'annualisation du temps de travail des agents.

L'association est en attente de dissolution, une Assemblée Générale devant avoir lieu afin de clôturer les comptes.

Nous avons eu contact pour l'achat de la maison en péril, sise rue d'Auxerre. Il faut réaliser des diagnostics alors que le but en est la démolition totale... Nous attendons la finalité de ce dossier.

Nous constatons que quelques bâtiments communaux sont vieillissants, inutilisés ou ne correspondent plus aux demandes actuelles ou aux attentes, notamment pour les locations, malgré une rénovation et un entretien régulier. Les loyers sont accessibles ce qui n'empêche pas les impayés. A l'heure actuelle, les exigences sont importantes.

Il faudra réfléchir au devenir du patrimoine, les subventions se réduisant ou étant inexistantes, surtout lorsque des revenus sont perçus. Nous l'avons vu pour les fenêtres et les portes des logements de Chastenay, et pour les volets roulants de la salle polyvalente où nos dossiers ont été rejetés.

Je terminerai ce mot par... mon coup de gueule, car il s'agit bien de ça. Les photos qui suivent vous donneront un aperçu du manque de respect de certains ce qui hérissent sérieusement le poil et fait enrager. Beaucoup de temps, d'argent et de moyens humains sont mis à contribution chaque jour, chaque année... mais malheureusement, le manque « d'éducation », de respect, l'égoïsme ambiant, le « j'm'en foutisme » de cette société de consommation... laissent songeur...

INCIVILITES...LES DECHETTERIES, C'est POUR QUI ? Ceux qui ne resquillent pas en payant leur redevance !



LES GRANGES RENOVATION ROUTE – MONTANT DES TRAVAUX TTC : 18 097,20 € SUR FONDS PROPRES - ABIMEE A PEINE TERMINEE



ENCORE A REPARER...



RUE DES VIGNES



Aucun respect pour ceux qui empruntent la RUE DES VIGNES

QUI SUBIT AUSSI DES AGRANDISSEMENTS SANS AUCUNE REFLEXION...

LES TALUS TIENNENT LES TERRAINS AU-DESSUS... A chaque passage un gros coup de roues... Invitons « l'indélicat » à mettre ses forces au service des autres ou à venir réparer.... Lorsque les talus seront descendus...



RUE DU CHAMP GAILLARD carrefour CHEMIN BLANC QUI A RECU DES TRAVAUX DE REVETEMENT : TTC 22 952 ,40 € - DEJA DEGRADE - CERTAINS TOURNENT ALORS QUE DEPUIS LA DEPARTEMENTALE C'EST DROIT !

Je pourrais aussi vous parler du Champ de l'Egland où un trafic important de camions dégrade la route ainsi que le carrefour rue d'Auxerre/Champ de l'Egland.

Comme vous pouvez le constater il devient consternant et lamentable de voir toutes ces dégradations qui ont un coût certain pour la collectivité.

Comment réfléchir aux travaux routiers qui doivent être faits au vu des montants engagés et de constater que certaines personnes n'ont plus aucun respect... Pourquoi dépenser pour entretenir, rénover ??? Il s'agit de vos impôts. De notre cadre de vie.

Entre les défauts d'entretien des propriétaires ayant des arbres et des haies pour lesquels la collectivité engage des frais... les travaux dégradés qu'il faut reprendre... les destructions et incivilités qui prennent du temps à réparer et coûtent de plus en plus... Tout coûte.

Nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis plus de 20 ans... Faudra -t'il y réfléchir... Certains seront pénalisés, l'Etat ayant supprimé la taxe d'habitation pour une partie de la population, à l'exclusion des résidents secondaires. De plus en plus de personnes ne se sentent nullement concernées par leur environnement ni par les travaux réalisés... Bien dommage.

Allons, restons optimistes, il y a de belles manifestations organisées par des bénévoles qui ne ménagent pas leur peine et qui parfois subissent des critiques... Remercions-les de consacrer du temps aux autres. Il est plus facile de ne rien faire et de récriminer que de mettre les mains dans le charbon..

MEILLEURS VŒUX A TOUS AINSI QU'A TOUS CEUX QUI VOUS SONT CHERS POUR CETTE NOUVELLE ANNEE. Quelle soit clémente pour tous...

Je vous invite à assister à la cérémonie des vœux qui aura lieu **le dimanche 28 janvier 2024 à 10 h 30 à la salle polyvalente**. Nous partagerons le verre de l'amitié et la traditionnelle galette...



8 ROUTE DE TOUCY (A côté du Péricolaire – stationnement à proximité – accès indépendant par ruelle)

Contact : Mme BERTHEAU Josette - **Téléphone** : 03 86 47 64 39

La bibliothèque, située au cœur du village, offre aux petits et aux grands d'emprunter des livres ou d'en lire sur place, dans un lieu calme et apaisant.

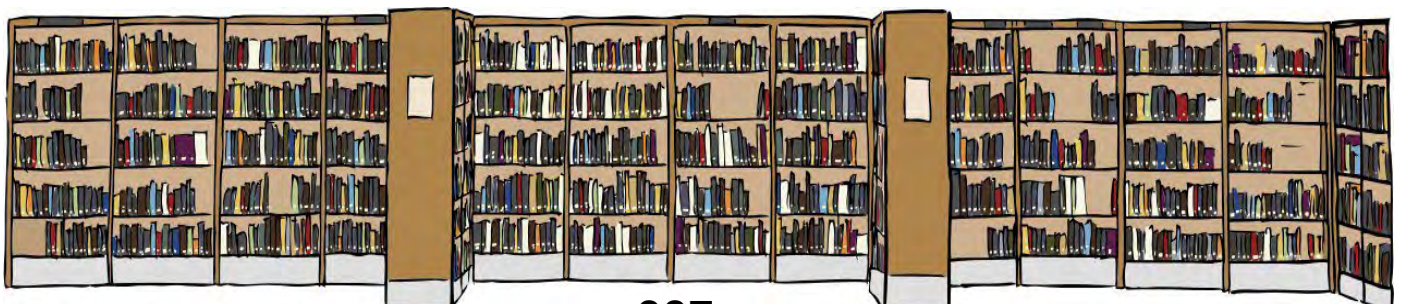
Elle permet également aux enfants du péricolaire d'y faire leurs devoirs, afin qu'ils puissent se concentrer sans être déconcentrés par d'éventuels bruits environnants.

Il est possible de commander des livres auprès de la Bibliothèque Départementale et de les retirer à Ouanne, si vous ne trouvez pas votre bonheur parmi les livres proposés.

La bibliothèque est accessible aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, il est possible de vous livrer les livres.

Josette est présente pour vous accueillir **tous les vendredis, de 15h à 18h, en dehors des vacances scolaires**.

Quoi qu'il en soit, vous êtes tous les bienvenus dans notre charmante bibliothèque qui a besoin des lecteurs pour vivre ! Vous êtes intéressés par une ouverture le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires, faites-le savoir.



CONSULTATION PUBLIQUE OBLIGATOIRE SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR)

Qu'est-ce que c'est ?

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (dite loi « APER » LOI N°2023-175 du 10 mars 2023) fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au cœur du dispositif, et en réaffirmant le rôle des collectivités territoriales et des élus locaux pour l'aménagement de leur territoire.

Concrètement, cette loi prévoit que les communes puissent éventuellement définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » où elles souhaitent prioritairement voir se développer des projets d'énergies renouvelables.

Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée.

Dans ces zones, les délais des procédures seront plus précisément encadrés et les projets pourront bénéficier d'avantages dans les procédures d'appels d'offres afin de faciliter leur déploiement (points, bonus, modulation tarifaire, etc.). Les décrets d'application sont en attente pour préciser ces éléments.

L'objectif : l'implantation des projets sur les emplacements que la collectivité aura jugé les plus opportuns sur son territoire.

Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair : si vous venez dans cette zone, vous venez sur un emplacement qui a été co-construit avec les acteurs locaux.

Ces zones ne garantissent pas l'autorisation des projets et ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors.

Le dossier déposé devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et l'instruction reste faite au cas par cas. Des études, à charge du porteur de projet, sont bien souvent nécessaires.

L'objectif fixé par la loi et les services de l'État demandaient aux communes de faire leurs remontées au Référent Préfectoral avant le 31 décembre 2023, date prorogée au début 2024.

Une concertation publique des habitants pour les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables communales est obligatoire.

La commune de Ouanne consulte donc ses habitants afin de connaître leur avis sur la possibilité d'instaurer des zones d'accélération sur 6 catégories d'énergies renouvelables :

- Le photovoltaïque au sol
- Le photovoltaïque en toiture
- Le photovoltaïque en ombrière
- La méthanisation
- La géothermie
- Le bois-énergie

Afin de recueillir vos avis, la concertation aura lieu du 24 janvier au 18 février 2024 inclus.

Un registre sera mis à disposition pour permettre à chaque citoyen d'apporter ses réflexions, d'indiquer ses interrogations et ses remarques, si cela lui plaît ou non et de prendre connaissance des contributions des autres habitants.

Ce registre sera consultable :

- **En mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit du mardi au vendredi de 8h à 12h, à l'exception des jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.**
- **Les contributions des citoyens pourront par ailleurs être reçues sur l'adresse courriel de la commune à l'adresse suivante : mairie-ouanne@wanadoo.fr**
- **Déposer dans la boîte aux Lettres de la mairie. Ou reçues par courrier postal à Marie de Ouanne - Place du 8 mai - 89560 Ouanne**

La clôture de la concertation interviendra le 18 février 2024.

Le bilan de la concertation sera ensuite discutée en Conseil municipal qui adoptera une délibération.

Merci pour votre participation qui est très importante pour notre commune tant pour le cadre de vie et l'environnement que pour la faune et la flore... vous êtes les acteurs de votre futur.

Catherine CORDIER

France Services de Ouanne

Téléphone : 03 86 33 34 23

Qu'est-ce qu'un France Services ?

C'est un point d'accueil permettant aux usagers d'être accompagnés et informés par les agents France Services, lors de leurs démarches administratives, principalement pour celles concernant les services publics.

Il est en lien avec les opérateurs nationaux : **CAF, CPAM, DGFIP, CARSAT, ANTS, Pôle Emploi, MSA, La Poste, Justice, France Rénov' (Habitat)**... Vous pouvez également venir pour un dossier **MDPH, Domanys**, ou tout autre dossier administratif. D'autres partenariats verront le jour soit en conventionnant avec des prestataires, soit référencés par les Services de l'Etat.

Les agents France Services sont agents de la collectivité du lieu d'implantation du France Services. Ils sont donc indépendants des services publics précédemment cités qui sont des interlocuteurs spécifiquement en lien avec les France Services.

Les usagers peuvent rencontrer un agent du France Services, ou bien accéder à un ordinateur en libre-service. Les agents accompagneront la prise en main si besoin. Un espace confidentialité peut permettre, à l'usager le souhaitant, d'exposer sa situation en toute discrétion.

Concernant le France Services de Ouanne...

D'autres services sont proposés au France Services de Ouanne :

- Une **borne de télémedecine** : vous accédez à un médecin en visioconférence.
- Dépôt de **sacs de tri sélectif jaunes et calendrier de collecte**
- Possibilité de prendre gratuitement des **cours d'informatique**

Horaires France Services	Horaires Borne de télémedecine	Horaires Cours d'Informatique
<u>Lundi</u> : De 14h à 17h <u>Mardi</u> : De 9h à 12h et de 13h30 à 17h <u>Jeudi</u> : De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 <u>Vendredi</u> : De 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 <u>Samedi</u> : De 9h à 12h	<u>Lundi</u> : De 14h à 17h <u>Mardi</u> : De 9h à 12h et de 14h à 17h <u>Mercredi</u> : De 9h à 12h <u>Jeudi</u> : De 9h à 12h et de 14h à 17h <u>Vendredi</u> : De 9h à 12h et de 14h à 16h <u>Samedi</u> : De 9h à 11h	<u>Mercredi</u> : De 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous uniquement

Le numéro de téléphone est disponible pour toute demande de renseignement, prendre rendez-vous pour vos démarches au France Services ou les cours d'informatique et pour la borne de télémedecine. Vous pouvez y laisser un message avec vos coordonnées pour être rappelé.

Inauguration du France Services de Ouanne après labellisation !

La labellisation au 1^{er} juillet 2023 a fait suite à la validation de l'audit du 25 mai où nos locaux et notre matériel ont été inspectés et notés par un Bureau d'Etudes extérieur aux Services de l'Etat.

Le France Services de Ouanne a été inauguré le mercredi 27 octobre 2023, en présence du Préfet de l'Yonne, Pascal JAN, et du chef du Service de l'Animation des Politiques Publiques Interministérielles et de l'Environnement à la Préfecture de l'Yonne, Sébastien GUÉNAND.

Pour clôturer l'événement, le pot de l'amitié a été servi à la mairie, en compagnie des deux représentants de l'Etat, des Elus présents et d'usagers.



Grâce à cette labellisation, le France Services arbore à présent la signalétique tant attendue, qui montre à tous les habitants des alentours et de la localité, l'existence, clairement identifiée, de ce service dans le village de Ouanne.

Bienvenue à la Foire de Toucy !

Le France Services de Ouanne était présent lors de la 47^{ème} Foire de Toucy, qui avait lieu du jeudi 12 octobre au dimanche 15 octobre 2023.

Les agents de Ouanne ont pu partager le stand avec les agents de Toucy, en plus d'avoir eu l'honneur d'être invités à l'inauguration de la foire.

Grâce à cette collaboration entre les deux France Services, les agents de Ouanne ont pu être présents sur la foire jeudi 12 toute la journée, ainsi que la matinée du vendredi 13.



Vous voulez être utile ?

Devenez **sapeur-pompier volontaire !** **Au CPI de OUANNE**

Conditions

Avoir entre 16 et 55 ans
Aptitude physique

Formations

30 jours répartis
sur 1 à 3 ans

Disponibilités

1 à 2 interventions en
moyenne par mois



Renseignements VIRMAUX Steven 06 17 02 55 71

ON A BESOIN DE VOUS !

Réservez dès à présent votre

SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024

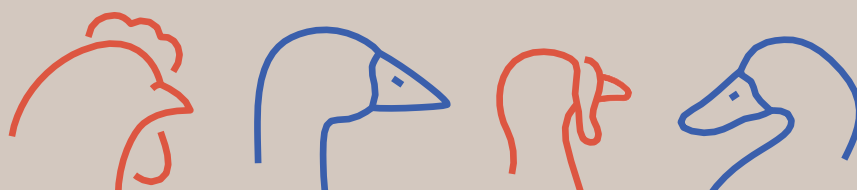
**Pour venir fêter la Sainte-Barbe avec vos
Sapeurs-Pompiers locaux à la
salle des fêtes de Ouanne**

Vos Sapeurs-Pompiers vous souhaitent tous leurs bons vœux pour 2024 !



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?



Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

1. en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;
2. surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;
3. protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...) ;
5. nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...) ;
6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information : agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire

- Décembre 2022 -

Comment se déroule un raccordement à la fibre optique ?

Qu'est ce que la fibre optique ?

La fibre optique est un **mince fil de verre transportant des données informatiques à la vitesse de la lumière**. Elle offre des débits **40 fois plus importants que l'ADSL**. Cette nouvelle technologie permet d'accéder aux offres multi-services (Internet, Téléphonie, Télévision) de très haute qualité.



1 le raccordement à l'extérieur de votre logement

Durée d'un raccordement à mon domicile : si vous souhaitez raccorder votre logement à la fibre optique, il vous faudra prévoir **une demi-journée pour la réalisation de l'installation**.

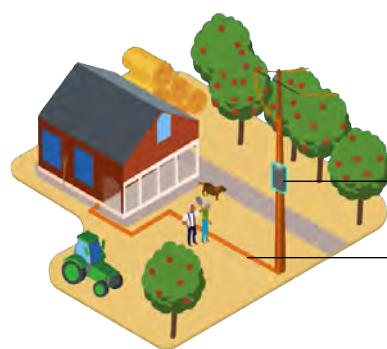
Délai de raccordement : à compter de votre date de souscription auprès de votre Fournisseur d'Accès Internet, il faut compter environ **6 semaines de délai pour votre raccordement**, sous réserve de la disponibilité des fourreaux en domaine public ou autorisation sur support aérien. Pour les habitations dont le raccordement doit être effectué en limite de copropriété, un accord préalable devra être trouvé. Vous devrez ainsi détenir toutes les autorisations pour l'installation de la fibre optique jusqu'à votre logement.

le raccordement en habitation individuelle

Le jour de votre raccordement, des techniciens mandatés par l'opérateur du réseau procéderont au tirage d'un câble optique. Il sera acheminé depuis le **Point de Branchement Optique (PBO)** situé sur la voie publique jusqu'à votre domicile (domaine privé). Ce point de branchement peut être situé en **souterrain, en aérien ou en façade**.

L'acheminement de ce câble jusqu'à votre domicile nécessite que votre terrain soit viabilisé. Ainsi, la présence d'infrastructures d'accueil est nécessaire. Le passage de câble se fera grâce à ces fourreaux. Ces infrastructures doivent être en bon état (pas de fourreau écrasé ou bouché) pour permettre l'acheminement du câble jusqu'au point de pénétration de votre logement.

Dans le cas contraire, il vous sera demandé d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique sur votre domaine privé ou de faire appel à une entreprise de terrassement. Les travaux engagés resteront à votre charge jusqu'en limite de domaine privé.



Aérien



Souterrain

PBO (en souterrain)

Câble fibre optique

le raccordement en habitation collective

Si votre logement se situe dans une habitation collective, les principes de raccordement à l'extérieur de celui-ci sont identiques à ceux de l'habitation individuelle.

Afin de raccorder l'immeuble, l'acheminement de la fibre optique se fera via les fourreaux situés sur la voie publique.

Les câbles seront déployés de préférence dans les parties communes pour en faciliter l'accès. Ils seront acheminés par une colonne montante à tous les étages grâce à des goulottes ou des gaines techniques. Des Points de Branchement Optique seront ensuite installés sur les paliers en fonction de la configuration de votre immeuble. La fibre optique passera ainsi des PBO jusqu'à l'intérieur de votre logement.



ONT : Optical Network Terminal
DTIO : Dispositif de Terminaison Intérieure Optique

2

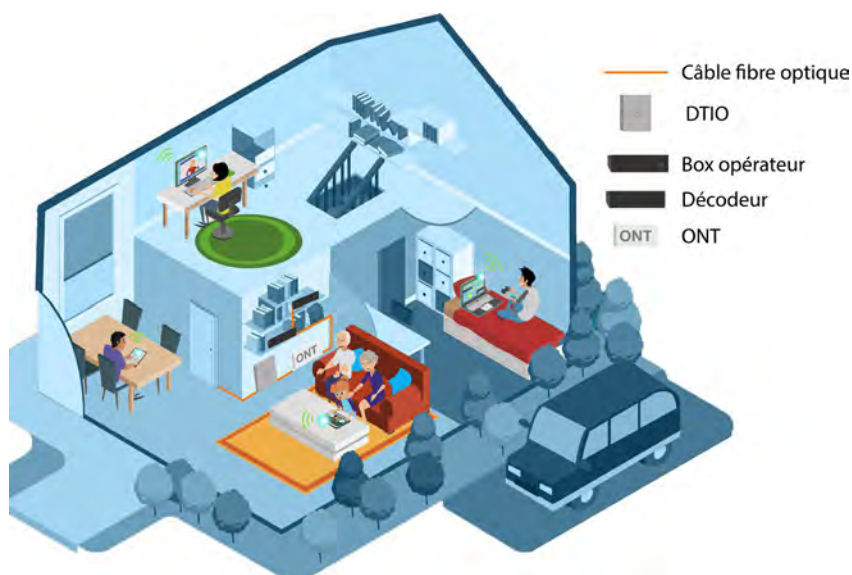
le raccordement à l'intérieur de votre logement

Une fois la fibre optique disponible chez vous, vous pourrez souscrire à un abonnement auprès de l'un des opérateurs commerciaux partenaires du réseau. Une fois cette souscription réalisée, votre opérateur commercial devient votre interlocuteur privilégié.

Lors de votre rendez-vous d'installation, vous convenez avec le technicien de l'emplacement du boîtier optique dans votre domicile. Le câble circule soit de manière apparente (ex: sur le dessus de vos plinthes), soit dans des goulottes. Il est parfois nécessaire de lui faire traverser un mur, mais grâce à son diamètre de 2mm, l'opération reste discrète.

Le **boîtier optique se compose de deux éléments** : un **Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO)** et un «**Optical Network Terminal**» (**ONT**) dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique. Vous pourrez ensuite procéder à l'installation de vos équipements (box, décodeur TV).

Dans les logements neufs ou réhabilités, équipés de coffret de communication, le technicien procédera à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret de communication prévu à cet effet.



L'ADSL s'arrête bientôt, La fibre est déjà à Ouanne !

L'opérateur historique national a annoncé « retirer », à partir de 2026, toute l'infrastructure du « réseau cuivre » : support de la téléphonie traditionnelle (puis de l'ADSL) depuis cinquante ans.

Cet arrêt fait partie du programme « fermeture du réseau cuivre » supervisé par l'autorité des télécoms (ARCEP), qui a pour objectif d'offrir une meilleure qualité de connexion Internet grâce à la fibre optique.

L'arrêt de la commercialisation est aujourd'hui engagé sur tout le territoire d'ici à 2025.

Pour souscrire :

Prenez simplement contact avec votre opérateur*, et demandez-lui de passer à la fibre (numéro de téléphone sur votre facture ADSL).

Il s'occupera de toutes les formalités et conviendra d'un rendez-vous de raccordement à votre domicile.

Pour changer d'opérateur :

1. Testez votre éligibilité sur www.yconik-fibre.fr ;
2. Sélectionnez l'opérateur de votre choix**. Retrouvez également la liste des opérateurs sur www.yconik-fibre.fr ;
3. Convenez d'un rendez-vous pour procéder au raccordement fibre de votre domicile.

Ou pour toutes autres demandes :

Rendez-vous sur www.yconik-fibre.fr.

N'attendez plus ! Vous en ferez bien plus avec la fibre !

<i>*Vous souhaitez conserver votre opérateur, appelez :</i>	<i>**Vous souhaitez changer d'opérateur, appelez :</i>
• Bouygues Télécom au 1064 • Free au 3244 • Orange au 3900 • SFR au 1023	• Bouygues Télécom au 3106 • Coriolis Télécom au 09 70 14 36 36 • Free au 1044 • K-Net au 09 72 35 03 50 • Milky-Wan sur https://milkywan.fr/contact/ • Orange au 3900 • Ozone au 09 73 01 10 00 • SCANI au 03 73 59 00 09 • SFR au 1099 • We Access Group au 09 70 26 17 17

BEAUTÉ À DOMICILE.COM

Nouvellement installée à Ouanne, Maria FRIAS vous propose ses services.

Onglerie. Mains et pieds avec un vernis classique, vernis semi-permanent, capsules américaines et autres nouvelles techniques.

Massage bien-être relaxant, sportif ou exotique, réservé aux femmes.

Confection de bijoux, objets tressés.

Préparation d'un CAP Esthétique.

Maria FRIAS se déplace à domicile, dans un rayon de 30 kilomètres, sur rendez-vous du lundi au samedi de 9 heures à 18h30. Possibilité le dimanche matin de 9 heures à 12 heures.

Téléphone : 06 17 90 00 29.



LA CASA PASINA



Installé à Ouanne, Luis PASINA est un artiste professionnel pluridisciplinaire qui crée uniquement avec des matériaux de récupération.

L'idée de transformation est innée chez cet artiste qui travaille toutes les matières existantes. Le hall d'exposition est fabriqué à partir d'anciennes portes et fenêtres vitrées. Luis PASINA utilise également d'anciens matériels agricoles qui ont servi pour l'élaboration de sculptures comme la girafe et autres objets décorant le jardin. Le bois, la terre, les peintures acryliques mélangées à l'encre d'imprimerie occasionnent de magnifiques effets chimiques. Le bois flotté, que Luis PASINA a utilisé pour créer un fauteuil, sans oublier l'art africain qui est également présent chez cet artiste .

Au cours de la visite, on accède à l'espace découverte qu'il a créé et dédié à l'art. L'idée est de mettre en valeur l'esthétique de toutes ses créations et de créer la rencontre avec le public.

Visite guidée sur rendez-vous de la Casa PASINA, 25 rue Principale à Ouanne.

Téléphone : 06 87 84 30 77. Site internet : <https://www.luispasina.com/>

Dominique CORDES



\$ Règles de politesse avec son chien



Situation 1

Vous êtes en promenade avec votre chien en liberté, vous apercevez au loin **une personne avec son chien attaché en laisse.**



En laisse, la communication canine ne peut pas se faire correctement

Comment réagir?

O Anticipez et appelez votre chien, gardez le proche de vous ou mettez le en laisse. Votre chien doit être sous contrôle et avoir un bon rappel.

Ce qu'il ne faut pas faire?

If Ne laissez pas votre chien se diriger l'autre chien, même s'il est gentil ou s'il veut jouer. Ne vous rapprochez pas de l'autre chien tenu en laisse, ne cherchez pas le contact pour « dire bonjour ».

Pourquoi?

Avec une laisse le chien ne peut pas communiquer correctement, il peut se créer des tensions et/ou de la frustration. Si la situation est conflictuelle, le chien ne peut pas choisir de s'éloigner, il utilisera l'attaque pour arrêter le contact.

Ensuite, que devez vous faire?

Deux chiens en laisse, on évite le contact !

Prenez un peu de distance pour faciliter le croisement, et continuez tranquillement votre chemin, ne laissez pas les chiens museau contre museau, une communication correcte ne peut pas se faire.

On attache son chien quand :

- A/ son chien est du genre harceleur
- B/ son chien est mal à l'aise, réactif
- C/ son chien n'a pas de rappel et a du mal à se contrôler

Etre conscient des difficultés de son chien, c'est être responsable !

Comment réagir ?



Anticipez et rattachiez votre chien, l'autre chien n'a pas à subir les difficultés de votre chien

Ce qu'il ne faut pas faire ?



Espérer que ça va passer et penser que les chiens vont se débrouiller !

Situation 2

Vous êtes en promenade avec votre chien en liberté, vous apercevez au loin **une personne avec son chien en liberté.**



La liberté, c'est la meilleure façon de faire connaissance

Comment réagir?



Votre chien a une bonne présentation, vous pouvez laisser les chiens faire connaissance sans intervenir, laissez les communiquer.
Eloignez vous tranquillement. Faites confiance

Ce qu'il ne faut pas faire?

If Être angoissé, stressé, figé, tendu. Ne vous rapprochez pas de votre chien. Evitez de tenir son collier.

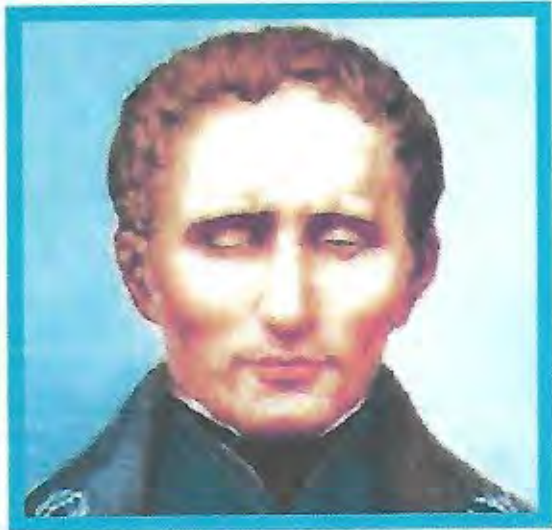
Pourquoi?

Une présentation en liberté est la meilleure façon pour faire connaissance. Les chiens sont libre de leurs mouvements, ils peuvent communiquer correctement.

Ensuite, que devez vous faire?

RIEN, laissez les chiens libre de choisir, laissez les communiquer.
Eviter les positions statiques, bougez, marchez.
Votre chien vous suivra lorsqu'il aura terminé sa présentation

Alphabet Braille

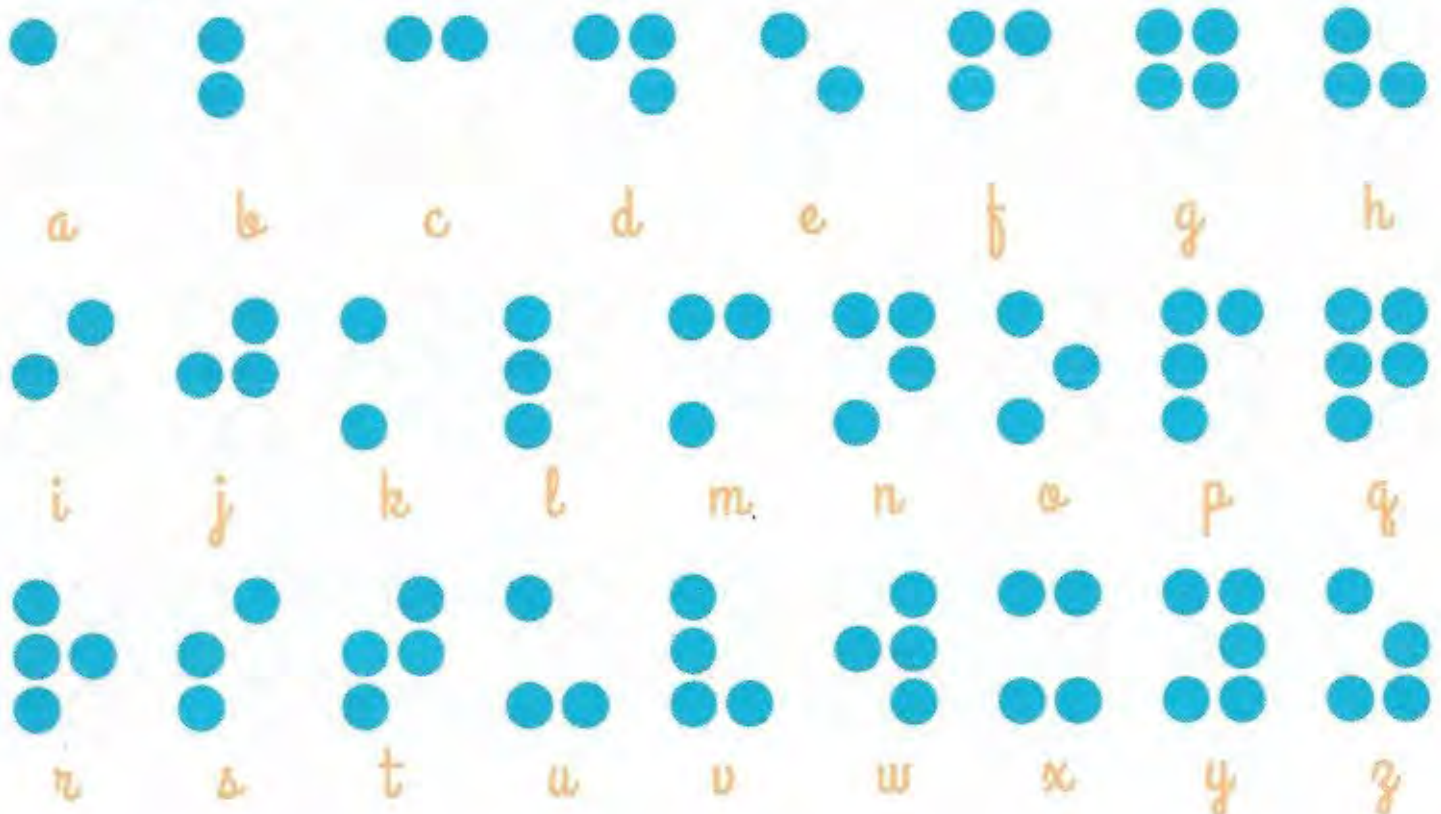


Qui était Louis Braille ?

À l'âge de 3 ans, Louis Braille devient aveugle suite à un accident. Il entre alors dans une école spécialisée, l'Institut royal des jeunes aveugles. C'est à 20 ans, en 1829, qu'il invente un système d'écriture pour les aveugles et malvoyants.

Chaque lettre est transformée en points en relief. Les personnes aveugles touchent les points pour reconnaître les lettres et ainsi lire les textes et communiquer.

L'alphabet Braille ...





ATELIERS DE SENSIBILISATION

Sensibilisation au handicap visuel au travers d'interventions en milieu scolaire et professionnel. Mise en place d'ateliers pédagogiques.

SOUTENIR LES PERSONNES AVEUGLES ET MAL-VOYANTES

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel et lutter contre l'isolement social.



MANIFESTATIONS CULTURELLES

L'association propose des ateliers de découvertes tels que les repas à l'aveugle pour permettre de découvrir le quotidien des déficients visuels et faire changer le regard sur le handicap.



Intéressé par notre association contactez nous !

ensemblepourvoir@yahoo.fr

Tél. 06 63 64 76 45

@ensemblepourvoir89

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



LES FOLIES ARTISTIQUES



Présentation Saison 2024 - Créations Musicales

Pour sa nouvelle saison, *Les Folies Artistiques* vous propose une troisième édition de son festival « Les Créations Musicales » qui se déroulera durant la semaine du 22 au 28 Juillet 2024 prochain. Un concert dans l'église du village sera proposé à la fin de cette semaine de résidence. Une trentaine d'artistes vont être réunis sur scène pour vous proposer un conte musical chorégraphié : « L'Horlogère ». Cette œuvre d'environ une heure mettra en avant des musicien[ne]s, mais surtout une comédienne, une danseuse et une chanteuse. Un agréable moment à partager à plusieurs, entre amis, en famille... Le spectacle est conçu pour les enfants comme pour les adultes.



CONCERT. Deuxième saison des Créations Musicales datant de juillet 2023.
PHOTO ANAÏS DELATTRE

Entrée Gratuite

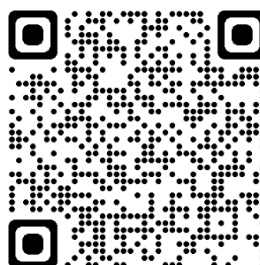
Participation libre – Chapeau à la fin du concert

N'hésitez pas à réserver en avance à l'adresse suivante :
lesfoliesartistiques@gmail.com



Vous pouvez retrouver le premier concert des « Créations Musicales » d'Août 2022, en inscrivant le lien sur YouTube ou en scannant le QR-Code ci-dessous :

Créations Musicales #1 - Août 2022 ([youtube.com](https://www.youtube.com/watch?v=...))



Tous les dons financiers sont les bienvenus pour ainsi nous aider à rémunérer les artistes.



LA CLEF SOUS LA NOTE

La Clef sous la Note est une association dont la particularité est de faire découvrir l'instrument de musique (guitare, synthétiseur) dans un répertoire : Variétés / Pop / Rocks / Blues ... avant le solfège aux enfants, adolescents et adultes, le mercredi à la salle des fêtes de Ouanne avec Patrick LATREILLE qui vient depuis plus de 20 ans à Ouanne.

Les cours individuels sont au minimum d'1/2 heure et actuellement au prix de 12 € ou 18 € les ¾ d'heure. Ils sont ouverts à tous, débutants ou confirmés. L'adhésion à l'association est de 15 € par an et par famille.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- ✓ Catherine CHAVANTON (Présidente de l'Association) au 03.86.47.62.09
- ✓ Ou Patrick LATREILLE au 06.71.14.41.54 ou 03.86.43.06.91.



Pour financer une partie des cours, tous les ans, l'association propose 2 animations :

1- Un loto : le premier dimanche de février, soit le 4 février 2024

Les gros lots seront un bon d'achat de 300 € à l'Intermarché de Toucy, un vol en montgolfière et une visite des Caves de Bailly avec dégustation.

Il est fortement recommandé de réserver avant le 03/02/2024 car le nombre de places est limité.

2- Une Soirée Concert gratuit en juin, soit le samedi 15 juin 2024.

A cette occasion, les musiciens et chanteurs qui le souhaitent peuvent se produire face au public.

Elle aura lieu sur le parking de la Salle des Fêtes ou dans la salle en cas de mauvais temps. Nous recherchons des artistes locaux (musiciens individuels ou groupes, chanteurs, ...) qui pourraient venir se produire gracieusement pour une durée d'environ 30 minutes. Une collation est offerte.

Le bureau et les membres de l'association
vous souhaitent une

*TRES BONNE ANNEE 2024 et surtout
LA SANTE.*



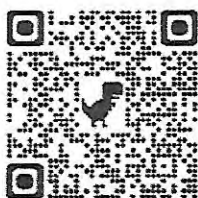
Le Bureau est ainsi constitué :
Présidente : Catherine CHAVANTON
Vice-Présidente : Marie-Joëlle HUOT-MARCHAND
Trésorière : Marie CHAMPAGNAT
Secrétaire : Eric JEANDARME

+ DE RENSEIGNEMENTS

www.mfrtoucy.fr

MFR DE TOUCY - CHAMPEAUX

6 Champeaux - 89130 TOUCY
03 86 44 02 02 - mfr.toucy@mfr.asso.fr



**À LA MFR DE TOUCY,
NOUS CULTIVONS LES RÉUSSITES
DEPUIS 1948**

**FORMATIONS EN ALTERNANCE ET EN APPRENTISSAGE
DE LA 4ÈME À LA TERMINALE**

**ORIENTATION
SERVICES À LA PERSONNE
ANIMATION DANS LES TERRITOIRES
VENTE**

www.mfrtoucy.fr



LE CROSS DU COLLÈGE

Vendredi 10 novembre, les élèves de CM2 sont allés à Courson-les-Carières pour participer au cross organisé par le collège. Plusieurs écoles du secteur étaient invitées.

Les élèves ont mangé au self. Puis ils ont attendu le début de la course dans la cour du collège. Les élèves ont couru par niveau de classe. Les CM2 ont couru avec les 6^{èmes} dans l'enceinte du collège et autour du stade. Tous les élèves les ont encouragés avec ferveur.

Puis est venue la remise des médailles. Un élève de CM2 de notre école a remporté la médaille de bronze.

Les élèves ont ainsi pu découvrir le collège et ils ont partagé un moment convivial avec leurs camarades.



NETTOYONS LA NATURE

Vendredi 22 Septembre 2023 nous avons nettoyé la nature. Tous les enfants, de la Grande Section au CM2 ont ramassé les déchets dans Ouanne.

Nous avons trouvé des mégots, des canettes, du verre, du plastique, du fer et même un amortisseur et un très gros coussin !

Cette année nous avons récupéré encore plus de déchets qu'en 2022, nous avons pesé 21 kg 800 (contre 18 kg 500 l'année dernière).



« La grande lessive® » d'automne

Jeudi 19 octobre, toutes les classes qui le souhaitent pouvaient participer à

La grande lessive® : installation artistique éphémère qui consiste à exposer des œuvres, comme on étend du linge, pour en faire profiter les passants.

Tous les élèves de Ouanne ont fait « sécher » leurs chefs-d'œuvre devant les écoles !



L'association Baobab 89

Mardi 5 décembre, un membre de l'association Baobab 89 a rendu visite aux élèves de l'école de Ouanne.

Ils récoltent les instruments d'écriture usagés pour les vendre à une usine de recyclage.

Ils sont allés au Burkina Faso pour y construire 2 salles de classe (cf. photo ci-contre) et y accueillir 200 élèves, qui ne feront plus cours dehors. Ils ont également construit un puits.



La culture...

Mardi 28 novembre, les CP-CE1 sont allés à la Micro-Folie d'Auxerre. La visite avait pour thème « **L'art à bras le corps** » : ils ont découvert des peintures et des sculptures pour travailler sur les parties du corps humain.



L'après-midi, les élèves ont assisté au spectacle *Mimi et les 4 saisons* dans la belle salle du Skénét'eau ! Une chanteuse et deux musiciens, de la compagnie ATNA ARTE, leur ont fait découvrir les 4 saisons tout en poésie.



LE MUSÉE DU SON

Nous sommes allés au musée du son à St Fargeau le lundi 09 Octobre après-midi. Nous avons vu des anciens phonographes qui servaient à écouter de la musique avec des disques. Il existait même des disques en chocolat que les enfants aimaient manger !

On a également vu des instruments de musique anciens comme le piano mécanique ou l'orgue de Barbarie. On a même pu jouer et écouter « Petit Papa Noël ». A la fin de la visite, les 3 classes de l'école ont regardé un petit « spectacle » de l'orchestre automatique.



Les CE2



Le village des Sciences

Vendredi 13 Octobre, les 3 classes de l'école élémentaire de Ouanne sont allées faire des expériences au village des Sciences à Auxerre. Notre classe a fait 3 ateliers :

Les grenouilles : Nous avons travaillé sur les muscles en regardant et en touchant des pattes de grenouilles.

La boisson énergisante : Nous avons fabriqué une boisson énergisante avec les ingrédients nécessaires : eau, jus de raisin et sel.

La pression : Nous avons fait des expériences pour connaître la pression de l'eau et de l'air comme plonger une canette chaude dans l'eau froide. Nous avons aimé cette sortie.

Les ce2-cm1



La semaine du goût



Gâteaux au yaourt, aux bons
œufs frais des volailles de la
Ferme des Chocats à Merry-Sec

Compote de pommes, ramassées
par des élèves dans leurs
vergers

Fromage blanc

À l'occasion de la semaine du goût, les élèves des trois classes de l'école élémentaire ont préparé un petit-déjeuner qu'ils ont partagé tous ensemble ! Ils se sont régalez !!

UNE SURPRISE, LE PERE NOEL EST VENU NOUS RENDRE VISITE

VENDREDI 22 DECEMBRE...



Nous étions réunis dans la salle d'évolution de la maternelle où le Père Noël nous a distribué des chocolats ; de nombreuses photos ont été prises pour nous laisser des souvenirs.

Les chocolats ont été offerts par le CCAS de Ouanne à tous les enfants de l'école.

LA 49^e FOIRE SOUS LE SOLEIL.

Après un été de sécheresse et de forte chaleur, notre hantise... la pluie. Il n'en fut rien. Il a fait beau... lors de l'installation des bonshommes de paille, pour la décoration du village et des dernières préparations, pour le jour « J ». Dès cinq heures trente, nombreux étaient les exposants du vide-greniers, présents et impatients de s'installer.

Certains des exposants étaient des habitués, mais d'autres venaient de la Nièvre ou du nord du département.

Dès la mise en place du vide-greniers, tôt le matin pour les bénévoles et les exposants, le moral était là, une belle journée s'annonçant, sous le soleil.

Pour cette 49^e édition, la veille, le samedi, lors du vernissage, les exposants dans l'église et les invités ont pu apprécier le travail de chacun. Tous les ans, on est toujours agréablement surpris de la diversité et de la beauté des œuvres présentées.

En amont, il convient de saluer les adolescents qui ont décoré le village, le club des Amis d'Odouna qui a fabriqué des milliers de fleurs, les volontaires qui ont participé au montage et démontage des bonshommes de paille, aux employés communaux.

Il faut noter la satisfaction du comité lors de notre assemblée générale le 3 février 2023, la salle Bernadette s'est avérée trop exigüe, compte tenu du nombre de participants.



Dès neuf heures, sur la place de la mairie, les enfants prennent d'assaut le manège de la fête foraine. Les premiers tirs à la carabine se font entendre.

En fin de matinée, nombreux sont les spectateurs à regagner leur domicile après s'être attardés sur les diverses présentations et spectacles équestres.

Cette année, deux exhibitions équestres étaient proposées par « les Crinières d'Orient ». L'un à 11 heures et le second à 14 heures. Les représentations ont été appréciées, enchantant le public qui n'a pas tari d'éloges sur la qualité des animations, des artistes et des chevaux.

A 9 h 30, le Vice-Président, a souhaité la bienvenue à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture et à tous les élus, présentant la manifestation et l'association.

A 11 h 30 les discours ont été écoutés avec attention par de nombreuses personnes.

A 14 heures, l'association musicale de la localité, « La Clef sous la Note » a donné un récital sur la grande place à la tribune.

Vers 15 heures, de nombreux spectateurs ont rejoint les rues du village pour assister au défilé. L'affluence revenait. Le choix du thème cette année était « [LES SPECTACLES](#) ».

En ouverture, la fanfare de « l'Union Musicale de Saint-Sauveur-en-Puisaye » précédait les différents chars.

Dès le premier char et tout au long de la parade, de larges sourires se lisaient sur le visage du public.

Tous les participants, sur et autour des chars, ont recueilli de forts applaudissements. Il est impressionnant, mais réconfortant, de voir autant de monde avec le sourire dans les rues de Ouanne. De nombreux spectateurs de passage ont fait part de leur surprise d'assister à une telle manifestation dans un petit village en zone rurale.



Nous avons pu présenter six chars, et de très nombreux accompagnants. En 2022, nous avons un char de nos amis de Courson, et un autre, la 7ème compagnie de Merry-Sec. Tous deux ont tenu à renouveler leur participation en 2023.

Cette année, « les enfoirées de Coulangeron » de gais lurons ont présenté deux ensembles. Le char « **Bollywood** » et ses danseuses de l'association Partage à tout âge de Leugny, et celui de Ouanne avec le cirque ont complété notre défilé.

Un grand merci aux bénévoles extérieurs qui ont participé en présentant leurs réalisations, montrant ainsi que le territoire de Puisaye-Forterre est riche de forces vives, impliquées dans la vie locale, en y apportant du dynamisme et de l'entraide entre toutes les générations afin que vive le monde associatif et que perdurent nos manifestations dans nos communes rurales.

Le comité tient à remercier tous ceux qui ont permis, par leur engagement et leur investissement, à la réussite de cette fête.

Que soit remercié les bénévoles qui tenaient une animation, les stands alimentation, buvettes, boudins, cidre, les serveurs à la salle polyvalente. De même que les personnes employées au paiement de la place occupée par les exposants, et ceux assurant la sécurité des entrées de la foire. Ces derniers, exigés dans le dossier déposé en Préfecture pour valider le dérouler de la manifestation.

Après le premier passage des chars, de nombreux spectateurs se sont dirigés vers d'autres lieux : exposition des matériels agricoles, œuvres d'art dans l'église et présentation d'anciennes photos d'habitants ou de manifestations survenues dans la localité. Elles ont bénéficié d'une présence permanente du public durant toute la journée.

A la même heure, les membres des « Anciennes Mécaniques Ouainaises » procédaient à la mise en place des vieux tracteurs dont le ronronnement particulier annonçait leur passage.



Le défilé des vieux tracteurs a rappelé de lointains souvenirs et des réflexions comme : « celui-là, untel en avait un », s'en suivait une anecdote comme : « il s'était embourbé sur tel champ, ou il tombait souvent en panne ». De nombreux visiteurs sont passés aux stands consacrés aux volailles, au grand plaisir des éleveurs présents.



Si en apparence l'affluence a été moindre, les résultats de la restauration et des buvettes n'ont pas été en reste.

Le stand alimentation et les différentes buvettes ont très bien fonctionné. Malgré une augmentation des approvisionnements - par rapport à l'année précédente - certaines denrées nous ont manqué dès le début de l'après-midi.



Quelques chiffres pour la journée du 17 septembre : le total d'exposants comprenant les professionnels, ceux du vide-greniers et ceux dans l'église : 85 ; total des animaux, dont les équidés, spectacles équestres compris, bovins, ovins, caprin : 60 et cette année - en supplément - de nombreuses volailles ; tracteurs neufs, ou tracteurs anciens : 35 dont 2 télescopiques, plus 15 vieux moteurs et des outils anciens.

Nous avons pu collecter près d'une tonne de pommes, et tout a été pressé. On peut dire que le jus de pommes a coulé à flot.

En clôture, de nombreux spectateurs sont restés pour écouter et danser lors de la prestation du groupe « Spam 89 ». Le petit orage en début de nuit a permis de laver la chaussée et de rafraîchir l'atmosphère.

Le lundi, sous le soleil, tout était démonté et rangé. Il n'y avait plus qu'à attendre les retours des commentaires sur la 49^e foire de Saint-André.

Cette édition vient de se terminer, et déjà il faut réfléchir à la suivante.

Si vous souhaitez apporter des idées nouvelles, ou avez la volonté de donner un coup de main, de vous investir, vous serez les bienvenus.

La marche du Téléthon du 10/12 dernier, organisée par les Sapeurs-Pompiers du CPI, l'AOF et les Chasseurs, a rapporté la somme de 280.00 €. Reversés intégralement au Téléthon.

Nous vous attendons lors de la 50^{ème} foire de Ouanne, programmée le dimanche 15 septembre 2024.

PASSERELLE FIABLE ET EFFICACE ENTRE LES JEUNES ET LES RECRUTEURS

Nous accueillons chaque année près de 2500 jeunes de 16 à 25 ans, diplômés (CAP, BEP, BAC ou Post-BAC) ou non.

Véritable passerelle entre les jeunes et le monde du travail, la Mission Locale d'Auxerre développe et propose de multiples partenariats avec les entreprises, les collectivités locales et les associations.

34 EMPLOYEURS

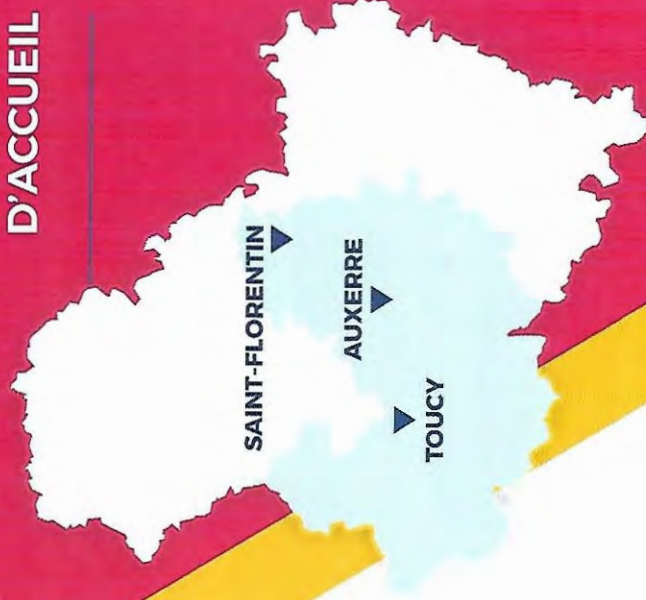
Bénéficiez de conseils ciblés

Analyser ensemble vos besoins de recrutement
Vous informer sur les dispositifs d'embauche
Vous conseiller sur les avantages de ces programmes
Présélectionner les candidats
Organiser et participer au recrutement

Gagnez en temps et fiabilité

Adaptation aux besoins de votre entreprise
Connaissance approfondie des candidats présélectionnés
Évaluation possible en milieu de travail
Suivi des candidats dans les premiers mois de l'embauche
Disponibilité et réactivité

POINTS D'ACCUEIL



Auxerre

Mission Locale
1 avenue Rodin

Tél : 09 70 19 89 89
milo.auxerre@milobfc.fr

Pôle Rive Droite
16 avenue de la Résistance

Tél : 09 66 84 29 98

Saint-Florentin

MAIP
7 rue de l'Île-de-France

Tél : 03 86 35 04 11
Fax : 03 86 35 39 51
antenne.saintflorentin@milobfc.fr

Toucy

Centre Félix François
Avenue Félix François

Tél : 03 86 74 31 83
Fax : 03 86 74 31 83
antenne.toucy@milobfc.fr

Permanences chef-lieux de canton

AU CŒUR DE
L'INSERTION
PROFESSIONNELLE
ET SOCIALE

16/25 ANS

Mission Locale
des jeunes de l'Auxerrois

Le Réseau
des Missions
Locales BFC

UN ENGAGEMENT

Accueillir et écouter tous les jeunes, diplômés ou non

Avec un objectif prioritaire : l'emploi

Élaborer un projet professionnel
Construire un parcours qualifiant
Déterminer la formation la plus adaptée,
Accompagner la recherche d'emploi
Faire le lien avec les entreprises
Préparer aux entretiens d'embauche...

35

MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES D'INSERTION DES JEUNES

Programme d'accès à
la Qualification

Garantie jeunes

Service Civique

PACEA

UNE COHÉRENCE

L'approche globale

Parce que les solutions d'emploi ne sont pertinentes et efficaces que si le jeune surmonte ses difficultés, consolide sa situation.

La Mission Locale diagnostique ses besoins et construit des réponses multiples. Santé, logement, transport, accès à la culture, aux loisirs, au sport... Les interventions s'inscrivent dans tous ces domaines.

Consolidée par un large partenariat

Fédératrice des initiatives, des volontés, des moyens, la Mission Locale travaille en synergie avec l'État, les collectivités locales, les acteurs économiques et sociaux implantés au niveau local.

L'objectif ? Construire des complémentarités pour renforcer l'efficacité des réponses aux besoins des jeunes et mettre en cohérence les politiques publiques d'emploi et d'insertion.



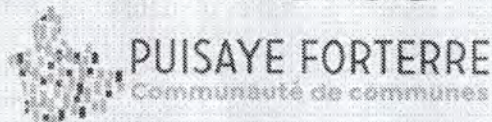
2500 jeunes accompagnés dont

1000 nouveaux chaque année

40% des jeunes

sortent du réseau avec un emploi ou une formation

Le Déchets Infos



Novembre 2023



Juridique

Loi AGECE, le tri des BIODÉCHETS en 2024 : obligatoire ?



Une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024

La loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 impose aux collectivités d'effectuer le tri à la source des biodéchets pour tous les usagers, particuliers ou professionnels.

L'objectif est de valoriser les biodéchets au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

La Puisaye Forterre, un territoire précurseur en matière de biodéchets

Conscient du potentiel des biodéchets, un dispositif de collecte séparée des biodéchets existe sur le territoire depuis 2002. Aussi, **il n'y aura aucun changement en 2024.**

En effet, chaque foyer est déjà équipé au choix d'un bac à biodéchets de couleur vert ou gris et vert, d'un bioseau de couleur vert ou d'un composteur en plastique d'1 m³.



Chaque foyer a droit à un équipement au choix, gratuit. Si vous souhaitez un composteur en plus de votre bac ou de votre bioseau, celui-ci est payant.

La collecte du bac à biodéchets ou du bioseau est hebdomadaire.

Biodéchets ne veut pas dire déchets verts

Le bac vert est destiné aux biodéchets. Il est destiné aux restes alimentaires issus de la cuisine, à déposer en vrac dans le bac.

Certaines personnes utilisent ce contenant pour y déposer la tonte de gazon, la taille de haies, les feuilles mortes... Or, ces déchets, appelés déchets verts, ne peuvent être collectés en porte à porte. Ils doivent être gérés soit à domicile dans un composteur, soit être déposés en déchetterie.

Les bacs remplis de déchets verts ou les sacs déposés à côté de la poubelle ne sont pas collectés.



Et ensuite ?

Les biodéchets collectés sont traités à Ronchères au centre de compostage. Ils sont transformés en compost, disponible gratuitement en déchetterie.



Les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les sachets de thé, les restes de repas, l'essuie-tout, les cendres froides, les papiers déchiquetés



Les coquilles d'œuf, de crustacés, de noix, les croûtes de fromage, les restes de pain, les assiettes en carton, les serviettes et nappes en papier, litière végétale



CONSEILS



Enveloppez vos biodéchets dans un papier journal avant de les jeter dans le bac

Vous n'avez pas d'équipement à biodéchets ?

Vous pouvez le retirer en mairie ou contacter le service déchets pour toute question complémentaire au 0800 584 762 (appel gratuit).

→ Redevance

Tarifs 2024 de la redevance

Le montant de la redevance reste inchangé cette année pour la 4^{ème} année consécutive.

La redevance est basée sur le nombre de personnes au foyer.

La facture est établie au semestre. Vous la recevez en mai et novembre.

Montant de la redevance 2024		
Composition du foyer	Mai 2024	Novembre 2024
1 personne	96.97 €	98.03 €
2 personnes	111.89 €	113.11 €
3 personnes	130.29 €	131.71 €
4 personnes et +	135.76 €	137.24 €

Contactez le service redevance

En période de facturation notamment, les lignes téléphoniques peuvent être encombrées. Merci de faire preuve de patience et de renouveler votre appel.

Pour une demande de renseignements privilégiez le téléphone, pour les réclamations, privilégiez les mails ou les courriers.



Contactez le service redevance

Numéro vert gratuit :

0805 809 810

Adresse mail : redavance@cc-puisayeforterre.fr

Adresse postale : Communauté de communes de Puisaye-Forterre - Service déchets - Bois des Vaunottes - 89 170 Ronchères

Ouverture au public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

→ En pratique

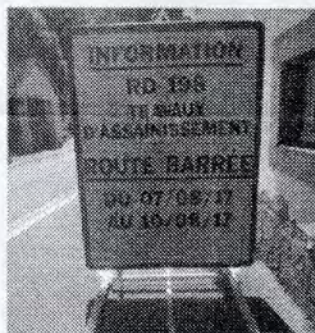
Collecte des déchets

Intempéries

Lors d'intempéries hivernales, l'accès à certains hameaux ou communes peut être difficile, voire dangereux pour les équipages de collecte à cause des routes glissantes (neige, verglas), inondées ou barrées par des chutes d'arbres... entraînant des perturbations dans la collecte des ordures ménagères (retard ou annulation de la collecte).

Le service déchets tente alors d'organiser avec son prestataire, un rattrapage des collectes, lorsque cela est possible.

Lorsqu'une voie est barrée pour travaux, le camion ne peut passer et la collecte n'est pas réalisée.



Si la Communauté de communes a été avertie, elle organise des points de regroupement pour les habitants.

mètres minimum pour passer. Si la rue est obstruée, la collecte n'aura pas lieu et ne sera pas rattrapée.

Calendrier 2024



Les calendriers de collecte 2024 seront disponibles **dans les mairies en décembre** et sur notre site internet : <https://www.puisaye-forterre.com/vivre/gestion-dechets/publications>.

Travaux

Les camions de collecte doivent respecter le code de la route, comme tout usager.

Stationnement gênant

Dans les rues étroites, n'oubliez pas de libérer la chaussée la nuit de la collecte. Le camion a besoin de 4

LES BONS GESTES POUR LA COLLECTE



Mettez uniquement du **vrac** dans votre bac à biodéchets



Compactez vos emballages **mais ne les emboîtez pas**.



Ne tassez pas vos déchets. Moins tassé = mieux vidé.



Sortez vos bacs et sacs **la veille au soir** et rentrez-les une fois la collecte effectuée.



Positionnez le bac ou les sacs à **1 m** de tout obstacle, sur le trottoir, de façon visible.



Nettoyez vos bacs régulièrement.



Moins de déchets en 2024

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT, LES BIODÉCHETS AUSSI !



REDEVANCE :
pensez à actualiser
le nombre de personne
dans votre foyer :
T. 0805 809 810

ANDRYES - COURSON LES CARRIÈRES
DRUYES LES BELLES FONTAINES - ÉTAIS LA SAUVIN
FONTENAY SOUS FOURONNES - FOURONNES
LAIN - LAINSECO - LEUGNY - LES HAUTS DE FORTERRE
MERRY SEC - MOUFFY - OUANNE
SEMENTRON - SOUGERES EN PUISAYE - THURY

Le tri point par point

EMBALLAGES

Les bouteilles et flacons en plastique

Les sacs et films en plastique

Les pots, barquettes, bûchettes...

Les emballages métalliques, les briques alimentaires, les emballages en carton

BIODÉCHETS

Les apéritifs de fruits et légumes, le marc de café, les sachets de thé, les restes de repas, friture-tout, les cendres froides, les papiers déshydratés, les coquilles d'œuf, de crustacés, de noix, les croûtes de fromage, les restes de pain, les assiettes en carton, les serviettes et nappes en papier

VERRE

Les pots, bocaux, bouteilles et flacons de parfum

PAPIERS

Les papiers, prospectus, catalogues, courriers, cahiers, journaux, magazines, papiers déshydratés

ORDURES MÉNAGÈRES

Les couches-culottes, les maillages chirurgicaux, les pots de fleurs en terre cuite, les balayages et poussières, les jouets cassés, les papiers (plâtres) alimentaires, les fûts de fruits et légumes, les fibres à grande minéralité...

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Territoires de la vallée de la Saône

Pôle gestion des déchets - Bois des Vaunottes - 89170 RONCHÈRES

Pour tout renseignement, appelez le :
N° Vert 0 800 584 762
www.puisaye-forterre.com

je-recycle@cc-puisaye-forterre.fr

● Biodéchets
● Ordures ménagères
● Emballages recyclables

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaire de la Mairie de Ouanne :

Le secrétariat de la Mairie de Ouanne est ouvert au public, le matin uniquement, du mardi au vendredi de 8h à 12h - Tél : 03 86 47 64 90

Mail : mairie-ouanne@wanadoo.fr Site Internet : <https://ouanne.fr/>

En cas de fermeture de la mairie, laisser message sur répondeur ou boîte mail avec motif et coordonnées. Votre demande sera traitée dans les plus brefs délais.

Madame le Maire, Catherine **CORDIER**, reçoit uniquement sur rendez-vous, à prendre au secrétariat. Tél : 03 86 47 68 10 (numéro personnel – seulement en cas d'urgence)

Horaire de la Mairie de Chastenay : Le mercredi de 9h à 12h

Tél : 03 86 47 61 38

Mme le Maire Délégué, Karine **MAYDA**

Mail : chastenaycommuneassociee@orange.fr

EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE, s'adresser aux adjoints : DEBLON Christine 1ère Adjointe
03 86 47 62 46



MAYDA Karine 2ème Adjointe
03 86 47 60 35



BONNEAU Jean-Philippe 3ème Adjoint
03 86 41 15 88

SEULES LES URGENCES SERONT TRAITEES

Inscriptions sur les listes électorales :

- Vérifier votre inscription, avant le jour du scrutin, auprès de votre mairie ou aller sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Etablir une procuration ponctuelle ou à l'année : En ligne, au Poste de Police ou à la Gendarmerie en zone rurale – Numéros d'électeur du mandataire et du mandant obligatoires

Numéros d'urgence :

- 112 : NUMERO D'URGENCE
- 15 : SAMU – SMUR
- 17 : POLICE
- 18 : POMPIERS
- Gendarmerie de Coulanges-la-Vineuse : 03 86 42 20 17
- Gendarmerie de Courson-les-carrières : 03 86 41 56 17

CONCILIATEUR de Justice (règlement amiable des différends de la vie quotidienne) :

Monsieur **BREUILLÉ** Michel

Permanence : Mairie de Courson de 10h30 à 11h45, le 3^{ème} jeudi de chaque mois

Tél : 03 86 41 51 69

Délégué du Défenseur des Droits (face à l'Administration ou aux Collectivités) :

Monsieur **CHAIZY** Jean-Luc

Permanence : Préfecture d'Auxerre, mardi après-midi et mercredi matin

Tél : 06 17 19 77 61

AGENCE POSTALE COMMUNALE : Tél. : 03 86 40 38 26

- Mardi : de 9h à 11h30
- Mercredi : de 14h à 16h30
- Jeudi : de 9h à 11h30
- Vendredi : de 9h à 11h30
- Samedi : de 9h à 11h30

YONNE SOLIDARITES : le site internet de vos services au quotidien : y-solidarites.yonne.fr

LES NUMÉROS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL			
Unités territoriales de solidarité :	<i>Puisaye-Forterre :</i>	Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :	Numéro départemental d'information pour les personnes âgées (MAIA) :
<i>Sénonais :</i>	03 86 44 42 00		
03 86 83 67 00	<i>Tonnerrois :</i>		
<i>Jovinien :</i>	03 86 54 85 00		
03 86 92 08 30	<i>Avallonnais :</i>	03 86 72 89 72	03 86 72 85 00
<i>Migennes :</i>	03 86 34 95 30	Centre de planification et d'éducation familiale :	Enfance en danger Informations préoccupantes :
03 86 92 08 00	Standard du Conseil départemental :	03 86 49 59 00	03 86 72 84 60
<i>Auxerrois :</i>	03 86 72 89 89		
03 86 49 58 00			



PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES :

CUMONT Carole – Tél : 03 86 47 65 25
5 rue de la Chanterelle, Usselot, 89560 OUANNE

PMI – Tél : 03 86 72 88 55 – Vidéo sur : <https://www.yonne.fr/Multimedias/Videos>

CRECHE A LEUGNY Les Babisous : 03 86 47 61 55

CRECHE A TOUCY Croq'lune : 09 63 22 60 39

CRECHE A COURSON Les Coquelicots : 03 86 40 74 86

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) : Vous souhaitez échanger sur différents sujets avec des professionnelles de la petite enfance ou avec d'autres parents, ce lieu est fait pour vous – Renseignements : Champignelles/Villiers-St-Benoît : 06 83 98 91 28 – Saint-Sauveur-en-Puisaye : 03 86 64 97 67

RELAIS PETITE ENFANCE Les Petites Frimousses : pour tout savoir sur les modes de garde : 03 86 74 60 59

POLE PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE (Molesmes) : 03 86 41 57 72

ECOLE MATERNELLE : 03 86 47 60 73

ECOLE ELEMENTAIRE : 03 86 47 67 89

CANTINE SCOLAIRE : 03 86 47 61 33 (renseignements à la mairie : 03 86 47 64 90)

PERISCOLAIRE : Tél : 07 48 80 98 95 (Ouanne)

De 7h15 à 9h le matin et de 16h30 à 19h le soir

Inscriptions obligatoires auprès du Centre de Loisirs de Forterre Tél : 07 48 80 98 24
ou 06 18 46 31 47

CENTRE DE LOISIRS DE FORTERRE : Tél : 06 18 46 31 47

Pôles de Courson et Ouanne : Ouvert de 7h15 à 19h les mercredis et pendant les vacances scolaires

Fermé de mi-août à la rentrée scolaire et aux vacances de Noël (suivant planning)

Inscription obligatoire pour la navette et les repas – Départ de Ouanne vers 9 h et Retour à Ouanne à 17h45 si transport avec la navette

Tarifs en fonction du quotient familial, à communiquer impérativement au Centre de Loisirs

Directrice : Laurine **PROT**

ACCUEIL JEUNES :

Ouvert les mercredis de 13h30 à 18h30 et aux vacances scolaires suivant planning

Cotisation annuelle – Carte d'activités en fonction du quotient familial, à communiquer au Centre de loisirs de Forterre

Pour tout renseignement :

Responsable : Laurine **PROT** - Tél : 07 52 63 05 40



Professionnels à votre service

(Les renseignements nous sont transmis par les entreprises, tenues de les actualiser)

Alimentation

– Boucherie-Charcuterie – **BRIARD Magali et Cyril** – 2 rue d'Auxerre – Tél : **03 86 47 63 06**

– Boulangerie – **ALIX Jérôme** – 7 place du 8 mai 1945 – Tél : **03 86 47 64 58**

– Proximarché – **M. ABDEL** – 5 place du 8 mai 1945 – Tél : **03 86 47 66 22**

– Vente à la ferme de lait cru et fromages aux particuliers – **LA VACHE A ROULETTES** – **GAEC MADELENAT** – Cuissy
Tél : **06 14 48 38 11**

Bâtiment, travaux publics

- Menuiserie – **GOULLEY José** – 19 rue de la Vigne Brûlée – Usselot – Tél : **03 86 47 63 24**
- Menuiserie – **SARL HELJER** – Crosles – Tél : **03 86 47 65 26**
- Plombier-Chauffagiste – **GILLET Guillaume** – 1 rue de la Vigne Brûlée – Usselot – Tél : **03 86 52 10 91**
- Travaux Publics et assainissement – **RABOURDIN Bertrand** – 9 rue de la Rebondière – Pierrefitte-le-Bas – Tél : **03 86 47 61 97** et **06 87 39 16 17**
- Electricité générale, informatique et vidéosurveillance – **EURL LANTENANT** – 1 rue Vallerotte – Ouanne – Tél : **06 71 12 81 79**

Activités agricoles, espaces verts

- Entreprise de Travaux Agricoles – **PASQUIER Pascal** – Cury – Chastenay – Tél : **03 86 47 62 25**

Architectes, Décorateurs

- Agencement intérieur : conception et réalisation – **Sté 3L Agencement** – 3 rue Principale – Tél : **06 70 67 83 04**
- Décorateur, architecture d'intérieur – Aménagement et décoration d'espace pour particuliers et professionnels
CUMONT Olivier – 5 rue de la Chanterelle – Usselot – Tél : **06 58 72 98 87** – Site : <http://www.decolive.fr>
- Architecte DPLG – **ROUX Véronique** – 15 rue des Prés de l'Ouanne – Les Granges – Tél : **06 03 94 28 31**

Commande de fuel [ou Gazole Non Routier] (achat groupé)

Opération 2 fois dans l'année : vers fin janvier et fin août

- **VINATIER Olivier** – Tél : **06 87 94 08 63**

Gîtes – Chambres d'hôtes

- **BOURCIER Dany** : Gîte Vauflour – Montputois – Tél : **03 86 47 61 36**
- **RAMILLON Raphaël** : Location de meublé de tourisme 2 à 4 personnes, 5 rue du Puits du Château – Chastenay-le-Haut – Tél : **06 83 04 48 58** – Site : <https://www.lepetitrefugebourguignon.fr/>
- **TURPIN Christelle et Alain** : Gîte de l'Erable 2 à 6 personnes, Lieu-dit l'Erable – Tél : **06 45 70 86 64**
- **AUX SOURCES DE OUANNE** : Maison d'hôtes – 4 place du 8 mai 1945 – Ouanne – Tél : **06 70 42 75 40**
Site : <https://aux-sources-de-ouanne.fr/>

Mécanique - Carrosserie

- Carrosserie **PROT** – ZI, 6 rue Champ de l'Egland – Tél : **09 67 40 00 65**
- Garage – **MECA OUANNE** – 12 rue de Toucy – Tél : **03 86 47 61 47**
- **OUANNE AGRI** – Machines et mécanique agricoles, 22 rue des Vignes – Tél : **03 86 47 65 87**

Services

- Notariat – **LAMBERT-TAPIE Marie-Alice** et **GRANDIN Hélène** – 14 rue Principale – Tél : **03 86 47 61 13**
ou **03 86 42 20 82** (Coulanges-la-Vineuse)
- Coiffure à domicile – **SIMON Nathalie** – Tél : **03 86 47 68 19** ou **06 67 69 42 32**
- Brocante – **OUANNE TO YOU** – 15 rue Principale – Tél : **06 84 85 74 63**
- Assurances – **CHICOT Michel** – Agent général GAN ASSURANCES – Ouanne/Clamecy/Avallon – Tél : **03 86 27 29 41**
Mail : assurances.mchicot@orange.fr
- Informatique – **KG Informatik** – 6 rue du Champ Gaillard – Tél : **06 40 63 22 21**

Transports en commun, taxi

- **TRANSPORTS ROPARS** – Sementron (Coulon) – Tél : **03 86 45 79 60** – Saint-Fargeau – Tél : **03 86 45 44 31**
- **TAXI** à votre service – Tél : **03 86 41 50 49**

Santé, bien-être

- *Sophrologue-Relaxologue* – **CUMONT Carole** – 5 rue de la Chanterelle – Usselot
Séance individuelle sur rendez-vous – Tél : **06 03 74 12 03**
- *Réflexologie plantaire-Massage détente* – **BARBIER Morgane** – 7 rue sur la Côte lieu – Cury
Séance à domicile – Tél : **06 19 06 34 76**
- *Beauté à domicile* – **FRIAS Maria** – 22 rue de Toucy – Sur rendez-vous – Tél : **06 17 90 00 29**

Aide à la personne

- *Aide à la personne* : association **ACTIV'UNA** (Toucy). Pour tout renseignement – Tél : **03 86 74 92 80**

Un malaise,
une chute...

**La solution
de téléassistance**

présence verte

Chute, malaise

Appel médaillon

Dialogue conseiller

Intervention et secours

Contactez Présence Verte Bourgogne

N°Cristal 109 69 39 38 38

www.presencevertebourgogne.fr - www.facebook.com/presencevertebourgogne

ATTENTION

Pour toute parution dans le présent bulletin, communiquer **impérativement** vos documents – **au plus tard en novembre et en mai** - sous **format informatique exclusivement** (doc, xls ou pdf uniquement), **et en non justifié**. Aucune relance ne sera effectuée.

Un document manuscrit ne saurait être accepté, et serait systématiquement rejeté. La commission se réserve le droit de publier ou non les documents reçus, et d'adapter librement la mise en pages du contenu. Ils ne sont pas retournés à leur(s) auteur(s).

ETAT CIVIL 2023

Naissances

14 février	BOIVIN Maël	Ouanne
1 ^{er} mai	JONDEAU Inaya	Ouanne
29 mai	THIERRY HAMEN Cateleya	Ouanne
08 juin	GRAFF Ellia	Ouanne
1 ^{er} août	BONTEMPS Shoshanna	Usselot

Mariages

1 ^{er} juillet	SCIASCIA Yohan BARBIER Morgane	Cury
25 octobre	HOHENGARTEN Michel DUCHESNE Marie-Claude	Oiselet

Décès

04 janvier	DIEU Maurice	Ouanne
17 janvier	GAUTHIER Daniel	Cuissy
09 février	HUGUET (CHICOT) Cindy	Ouanne
21 mai	PLAIT (PETIT) Simone	Les Forêts
11 juin	DUGUÉ Joël	Le Moulin des Eaux Bues
10 juillet	FAURE Alain	Ouanne
09 août	LEMAIRE Sylvain	Ouanne
22 octobre	BERTHEAU Michel	Oiselet
1 ^{er} décembre	JOSSE (GONOT) Gisèle	Pierrefitte-le-Bas
02 décembre	HUA Renée	Ouanne

DELIBERATIONS DU 27 JUILLET 2023

Etaient présents : Mesdames CORDIER Catherine, MAYDA Karine, LECAS Virginie, DEBLON Christine, LAURIER Marthe Aimée

Messieurs PASCAULT Michel, BONNEAU Jean-Philippe, RUNGEARD Claude, SIMON Pascal

Absents non excusés : AUMAND Stéphane, VIRMAUX Steven, HAMEN Sébastien

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CM DU 09 JUIN 2023

Le Maire invite les Conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 09 juin 2023.

En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

TRAVAUX VOIRIE 2023

Devis COLAS : 50 762.51 € TTC (42 302.09 € HT)

La Commune ayant intégré le marché public de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre, l'entreprise COLAS a été consultée.

La commission voirie s'est réunie le 24 juin dernier afin d'étudier le devis.

Sur proposition de la commission voirie et après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis COLAS de 50 762.51 € TTC (42 302.09 € HT) et charge le maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES – ARRET DEROGATOIRE A CUISSY

Dans le cadre des transports scolaires, la Commune bénéficie actuellement d'un arrêt dérogatoire au hameau de Cuissy (circuit 377).

Les modalités de base de calcul de la tarification qui s'applique, s'appuient sur les éléments liés au renouvellement des marchés qui entrera en vigueur au 04/09/2023. Le montant est ainsi fixé à 1 601.60 € (Hors révision tarifaire).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la prise en charge du coût de l'arrêt dérogatoire à savoir :

- Nombre de kilomètre/jour : 13 km/j,
- Le coût kilométrique HT/km : 0.88 € HT/km hors révision tarifaire,
- La prise en charge des kilomètres se fera sur la durée du marché.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer la convention y afférente.

REGLEMENT ET INSCRIPTIONS CANTINE SCOLAIRE

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le règlement et le dossier d'inscription à la cantine scolaire qui sera reprise par la commune à la rentrée de septembre 2023.

Une précision est apportée pour serviette et porte-serviette

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire. Madame MAYDA, Madame LAURIER ne prennent part ni au délibéré ni au vote ; leurs enfants étant scolarisés aux écoles et mangeant à la cantine

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire rappelle :

Que la commune a, par la délibération du **25/01/2023** demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'YONNE de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant (contrat CNP/RELYENS).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2024)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Proposition CNRACL : Décès + Accident du Travail + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité + Maladie Ordinaire

☐	indemnités journalières 100%	Franchise 10 jours	8.05 %
X	indemnités journalières 100%	Franchise 15 jours	7.69 %
☐	indemnités journalières 100%	Franchise 30 jours	6.28 %
☐	indemnités journalières 80%	Franchise 10 jours	6.67 %
☐	indemnités journalières 80%	Franchise 15 jours	6.39 %
☐	indemnités journalières 80%	Franchise 30 jours	5.05 %

franchise par arrêt sur le risque maladie ordinaire

Proposition IRCANTEC : Accident du Travail + Maladie Grave + Maternité + Maladie Ordinaire

☐	indemnités journalières 100%	Franchise 10 jours	1.45 %
X	indemnités journalières 100%	Franchise 15 jours	1.35 %
☐	indemnités journalières 100%	Franchise 30 jours	1.25 %

franchise par arrêt sur le risque maladie ordinaire

Article 2 : Reversement des frais de gestion du CDG

Conditions : **cotisation forfaitaire annuelle de 2 % de la prime d'assurance de la collectivité par régime (IRCANTEC ou CNRACL) d'agents assurés.**

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

SUPPRESSION EMPLOIS PERMANENTS

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et L541-1 à L542-35,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 06 juillet 2023

Madame le Maire informe l'assemblée,

Que, compte tenu des avancements de grade, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 20/35^{ème} et l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 8/35^{ème}

Madame le Maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 20/35^{ème} et l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 8/35^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE,

A l'unanimité des membres présents,

- D'adopter la proposition du maire de suppression d'emplois ce qui modifie comme suit le tableau des emplois

Ex : SERVICE ADMINSTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Suppression	Création	Durée hebdomadaire
Secrétaire mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC
Secrétaire mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TNC
Agent technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TNC

UTILISATION DES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE

Madame le Maire explique que la rentrée de septembre 2023 confirme une suppression de classe à l'école maternelle. L'enseignante aura environ 24 élèves répartis sur 3 niveaux PS, MS et GS.

Lors du conseil d'école du 27 juin dernier, elle a expliqué vouloir décroisonner en utilisant les deux classes avec l'aide de l'ATSEM. J'ai indiqué ne pas y voir d'inconvénient mais que j'en référerai au Conseil Municipal.

L'ATSEM complète son temps de travail avec des heures de ménage exécutées en totalité à l'école maternelle. Moins de ménage serait nécessaire si une classe est libre d'où un coût moindre. Suite à cette demande, l'école resterait occupée entièrement ; les heures de l'ATSEM étant effectuées dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'organisation matérielle du décroisonnement

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le principe de l'utilisation des locaux de l'école maternelle dans sa totalité à la rentrée de septembre 2023 et charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

REMPLACEMENT DE L'ATSEM

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dernière absence de l'ATSEM, une polémique alimentée par des ragots a émergé. Les absences de l'ATSEM, ne sont nullement un problème récurrent comme l'atteste ses états de service, contrairement à ce qui a pu se dire.

Pour rappel, chaque absence a, pendant de nombreuses années, été palliée dès la 1^{ère} heure avec des agents communaux : sur le temps scolaire 1 agent le matin et 1 autre l'après-midi et pour le ménage après la classe l'agent du matin.

Les 2 agents étaient et sont toujours employés à d'autres tâches et assuraient donc une continuité du service public avec professionnalisme et pour rendre service à la collectivité.

Ce fonctionnement a perduré jusqu'à il y a 5 ans environ, où un des agents a demandé à ne plus assurer le remplacement sur le temps scolaire faisant usage de son droit de retrait, estimant avoir été mal considéré par les enseignantes en place (préjudice moral). Le ménage ne posant pas de problème l'agent a continué à assurer le service de nettoyage.

Madame le Maire reste et restera à l'écoute du personnel communal qui a toute sa confiance et veillera à leur intégrité physique, leur santé et leur bien-être au travail. Il est hors de question de différencier les agents quel que soit leur grade ou leur fonction, chacun étant un rouage indispensable du bon fonctionnement de la collectivité.

Aucune absence injustifiée du personnel qui répond toujours présent malgré les tâches parfois ingrates et dégradantes suscitées par le non-respect de certains.

Pour rappel : Le Conseil Municipal a validé depuis plusieurs années la mise en place d'actions sociales et de protection du personnel.

En aucune façon, les remplacements ont été refusés par Mme le Maire qui a toujours mis en œuvre les moyens nécessaires pour assurer une continuité de services.

Ce point a déjà été évoqué lors d'une séance du conseil municipal où il avait été indiqué qu'afin de ne pas mettre en porte à faux le personnel permanent des écoles, aucune suite n'avait été donnée ni par l'agent ni par Mme le Maire. D'ailleurs, il n'y a jamais eu un questionnement concernant l'absence de remplacement de cet agent auprès de Mme le Maire.

Depuis il faut jongler avec les bonnes volontés des agents qui se répartissent les remplacements dans les meilleurs délais soit à 8 h du matin pour être disponible à 9 h, voire l'après-midi, je sais qui fera quoi et quand.

Pour information, mais déjà évoqué en conseil municipal, l'agent du matin assure les gardes d'enfants en cas de grève, Madame le Maire assurant la pose du midi. Dernièrement 2 enfants de maternelle lors d'une journée de grève puis 3 sur l'élémentaire sur une autre journée. Condition : que le mouvement de grève ait été annoncé par les services de l'Éducation Nationale. Idem en cas de mauvais temps.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bulletin n°2 du casier judiciaire est demandé dans la fonction publique à forte raison pour une mission auprès des enfants.

Mme le Maire l'a d'ailleurs expliqué au Conseil d'écoles du 27 juin 2023 tout comme la mention d'une convention signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour les remplacements, difficilement gérable de cette façon par manque de candidats.

Par ailleurs, un mail de la directrice de l'école maternelle demande une ATSEM professionnelle, Mme Laurier questionnant sur le profil dans son mail du 17 juillet dernier, écrit pour les parents d'élèves.

Il est difficilement conciliable de remplacer au plus vite et d'avoir un professionnel sous le pied qui ne serait utilisé que peu de temps dans l'année.

Comment cette personne pourrait-elle avoir les moyens financiers pour vivre ? Comment la commune pourrait-elle inclure ce salaire annuel supplémentaire dans les charges budgétaires des écoles ? Qu'en serait-il de l'accord des autres communes ?

Nous avons dû il y a quelques années intervenir auprès de la Préfecture pour obtenir que les frais de scolarité soient équitablement répartis entre toutes les communes, notre commune conservant un reste à charge important comme vous le savez.

Madame le Maire confirme comme elle l'a indiqué lors du conseil d'écoles du 27 juin que les agents communaux remplaceront les absences de l'ATSEM, en fonction de leurs disponibilités.

Madame le Maire remercie les agents communaux qui lors de ses appels à 8 h se débrouillent pour assurer une continuité de service dans les meilleurs délais.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur les remplacements.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, accepte, à l'unanimité, les remplacements par des agents communaux en priorité, à défaut la recherche de personnes de confiance pour assurer les éventuels remplacements de longue durée et charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

POINT SUR CONSEIL D'ECOLE DU 27 JUIN 2023

« Par ailleurs Mme le Maire également Vice-Présidente en charge de la Jeunesse et du Sport à la Communauté de Communes de Puisaye Forterre a précisé lors du conseil d'écoles du 27 juin que les animateurs des centres de loisirs ont un projet pédagogique avec des objectifs et une évaluation des financeurs que sont la CAF, la MSA et la CCPF. Projet pédagogique issu du projet Educatif de Territoire (PEDT) signé entre les institutionnels, les financeurs, l'Éducation Nationale et la CCPF. Ce à quoi Mme Jeanne Claude DDEN a répondu qu'elles sont payées par l'Etat et qu'elles sont évaluées. Mme le Maire : vous n'êtes nullement évaluées par les financeurs que nous sommes. Point suivant abordé. Une précision suite à une parole lancée à une animatrice lors de l'absence de l'ATSEM «Vous, ce n'est que du loisirs ». Depuis l'animatrice a eu des excuses. »

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE TOURISTIQUE ET INTEGRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHEMIN DE FER DE PUISAYE FORTERRE PAR LA CC DE PUISAYE-FORTERRE

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre et le Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye (SIVU) ont, à plusieurs reprises, manifesté leur volonté de procéder à l'intégration/dissolution du SIVU au profit de la Communauté de communes.

Les voies du SIVU ne trouvent plus leur utilité que dans la partie utilisée par l'association des autorails touristiques de l'Yonne et le vélorail pour l'exploitation du Train touristique du Pays de Puisaye. Le reste des voies n'est plus utilisé mais surtout plus utilisable en raison de leur état d'entretien.

Ces voies pourraient retrouver une nouvelle vie dans le projet de voie verte lancé par la Communauté de communes. Cette dernière envisage de transformer une partie de cet itinéraire aux fins d'y faire construire la piste cyclable qui pourra ainsi traverser tout le territoire.

Une telle opération nécessite, pour la Communauté de communes, de modifier ses statuts et de créer une zone d'activité touristique (ZAT) assise sur l'ensemble du foncier du SIVU. Cette nouvelle zone permettra à la

Communauté de communes de conserver les engagements du SIVU avec l'association des autorails touristiques de l'Yonne mais également de disposer des voies restantes pour l'implantation de sa voie verte.

Cette opération a fait l'objet d'une délibération approuvée à 59 voix contre une par le Conseil communautaire lors du conseil du 10 juillet 2023. Une telle modification des statuts nécessite, en retour, l'approbation des communes membres de la Communauté de communes par délibération dans les trois mois à compter de la délibération communautaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de la Zone d'Activité Touristique par la Communauté de communes et l'intégration / dissolution du SIVU qui en résultera de plein droit à compter du 1er janvier 2024.

Objet : Création d'une Zone d'Activité Touristique et intégration du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

- Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.5214-16-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.5214-21 et L.5211-41 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté de préfectoral portant création du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye,
- Vu la délibération n°20230627_7 du 27 juin 2023 du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye portant intention de transfert du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye au profit de la Communauté de communes ;
- Vu la délibération n°114_2023 du 10 juillet 2023 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre portant création d'une Zone d'Activités Touristique et intégration du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye ;
- Considérant l'intérêt de la Communauté de communes et sa volonté de reprendre l'ensemble des voies ferrées pour l'aménagement d'une voie verte et dans le but d'y développer une offre touristique coordonnée ;
- Considérant la nécessité pour les communes membres de la Communauté de communes de délibérer pour approuver la modification de ses statuts ;
- Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la délibération n°114_2023 du 10 juillet 2023 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre portant création d'une Zone d'Activités Touristique et intégration du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye-Forterre .
- Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes comme suit :

6.3.2. En matière touristique

La Communauté de communes est compétente pour :

- *Délivrer des participations techniques et financières à des actions de mise en valeur des richesses touristiques ;*
- *Actions de mise en valeur du patrimoine naturel ayant un rayonnement intercommunal ;*
- *Créations, balisage et promotion de chemins de randonnée pédestres s'inscrivant dans un schéma général de promotion touristique ;*
- *Porter le projet, réaliser les aménagements et équipements, ainsi que leur gestion, pour la mise en valeur et l'utilisation du bassin d'alimentation du pont-canal de Briare. A ce titre, la Communauté peut réaliser ou accompagner des infrastructures hôtelières et d'hébergement et assurer leur gestion ;*
- **Assurer la gestion de la Zone d'Activité Touristique du train touristique de Puisaye.**

A ce titre, la Communauté de communes assure la gestion des voies ferrées en activité et la valorisation à vocation touristique du reste de la zone.

TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE

Après délibération, le Conseil Municipal décide et valide, à l'unanimité, le prix du repas à 4.80 € pour la restauration scolaire enfants et à 8.00 € pour la restauration adultes.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Madame MAYDA, Madame LAURIER ne prennent part ni aux délibérations, ni au vote ; leurs enfants étant inscrits à la cantine scolaire.

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après délibération et afin de régulariser le Compte 678, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement

Compte 61528 : - 300.00 €
Autres bâtiments

Compte 678 : + 300.00 €
Autres charges exceptionnelles

DELIBERATIONS DU 20 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : Mesdames CORDIER Catherine, MAYDA Karine, LECAS Virginie, DEBLON Christine, LAURIER Marthe Aimée
Messieurs PASCAULT Michel, BONNEAU Jean-Philippe, RUNGEARD Claude, SIMON Pascal, VIRMAUX Steven

Absents non excusés : AUMAND Stéphane, HAMEN Sébastien

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023

Le Maire invite les Conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2023.

Avec une remarque, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

Remarque de Madame LAURIER concernant une tournure de phrase. Madame LAURIER souhaite que son nom ne soit pas associé au mail de la Directrice sur le point « remplacement de l'ATSEM »

MISE EN PLACE DE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DE LA CANTINE SCOLAIRE

...

Vu l'avis du comité social territorial (CST) en date du 07/09/2023

Le Maire rappelle que :

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial (article L. 611-2 du code général de la fonction publique territoriale). Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail (article 4 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 précité).

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) ;
- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Le Maire rappelle en outre que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

L'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- De répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- De maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Le Maire propose que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour certains services des cycles de travail annualisés : **La cantine scolaire**.

Ces cycles se dérouleront sur le temps scolaire : 36 semaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Décide** :

Article 1 : Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, le service suivant est soumis à un cycle de travail annualisé : **la cantine scolaire**

Article 2 : Les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par le code général de la fonction publique.

CREATION EMPLOIS PERMANENTS

... Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire informe le Conseil Municipal, que, compte tenu de la reprise de la gestion de la cantine scolaire par la commune, il convient de créer :

- Deux emplois d'Adjoints d'animation pour assurer la surveillance des élèves dans la cour de l'école et accompagner les enfants pour la prise des repas

Le Maire propose au Conseil Municipal,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique,

- De créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 5.83 heures par semaine pour accompagner les enfants pour la prise des repas et pour assurer la surveillance des élèves dans la cour de l'école à compter du 01/09/2023
- De créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 4 heures par semaine pour assurer la surveillance des élèves dans la cour de l'école à compter du 01/09/2023...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents,

- D'adopter la proposition du maire de création de deux emplois permanents :
 1. D'adjoint d'animation à raison de 5.83 heures par semaine à compter du 01/09/2023 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
 2. D'adjoint d'animation à raison de 4 heures par semaine à compter du 01/09/2023 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- D'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat le cas échéant.

CREATION EMPLOIS PERMANENTS

... Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire informe le Conseil Municipal, que, compte tenu de la reprise de la gestion de la cantine scolaire par la commune, il convient de créer :

- Deux emplois d'Adjoints techniques pour assurer la constitution et l'élaboration des repas à la cantine scolaire, le service des repas, le nettoyage de la cuisine et du réfectoire et la surveillance des enfants dans la cour

Le Maire propose au Conseil Municipal,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique,

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25.47 heures par semaine pour assurer la constitution et l'élaboration des repas à la cantine scolaire, le service des repas, le nettoyage de la cuisine et du réfectoire à compter du 01/09/2023
- De créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 13.45 heures par semaine pour assurer la constitution et l'élaboration des repas à la cantine scolaire, le service des repas, le nettoyage de la cuisine et du réfectoire et la surveillance des enfants dans la cour à compter du 01/09/2023...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents,

- D'adopter la proposition du maire de création de deux emplois permanents :
 1. D'adjoint technique à raison de 25.47 heures par semaine à compter du 01/09/2023 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
 2. D'adjoint technique à raison de 13.45 heures par semaine à compter du 01/09/2023 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- D'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat le cas échéant.

BUDGET CANTINE : VOTE DU BUDGET 2023

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : En fonctionnement : 29 026.00 €

PARTICIPATION COMMUNES FRAIS CANTINE

Suite à la reprise de la gestion de la cantine scolaire en régie, le Conseil Municipal charge le Maire de demander une participation de 125.00 €/enfant aux communes du regroupement ; ce montant sera revu chaque année avec les communes. Le Conseil Municipal charge le Maire de signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Délibérations du 17 octobre 2023

Etaient présents : Mesdames CORDIER Catherine, MAYDA Karine, LECAS Virginie, DEBLON Christine,
Messieurs PASCAULT Michel, BONNEAU Jean-Philippe, RUNGEARD Claude, SIMON Pascal, VIRMAUX Steven

Absente non excusée : LAURIER Marthe Aimée

Absents excusés : AUMAND Stéphane qui donne pouvoir à SIMON Pascal
HAMEN Sébastien

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Le Maire invite les Conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2023.

En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

ACHAT MAISON 11 RUE D'AUXERRE A OUANNE

Contactée par Monsieur TISON, propriétaire, Madame le Maire indique l'avoir rencontré au sujet de la vente de sa maison.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que 2 arrêtés de péril ont été pris suite à l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif.

Pour rappel, Monsieur TISON en essayant de réparer sa maison, avait occasionné des dégâts à la structure ce qui avait écroulé le toit, rendant le bâtiment instable.

Ne pouvant faire intervenir un architecte pour refaire la maison, Monsieur TISON souhaite la vendre à la commune comme nous avons déjà évoqué cette possibilité afin de démolir.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur TISON est d'accord pour vendre au prix de 23 000.00 € (35 000.00 € en première proposition)

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'achat de la maison TISON (Section G n° 54 et 55) au prix de 23 000.00 € et charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

CONVENTION RENOUER

Afin de pallier l'absence de l'agent en congé maladie, Madame le Maire explique qu'il est possible de signer une convention avec l'Association Renouer pour Mise A Disposition de personnel.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la signature d'une convention avec l'association Renouer pour Mise à Disposition de personnel.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

DELIBERATIONS DU 28 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : Mesdames CORDIER Catherine, MAYDA Karine, LECAS Virginie, DEBLON Christine, Messieurs BONNEAU Jean-Philippe, RUNGEARD Claude, SIMON Pascal, VIRMAUX Steven

Absent : PASCAULT Michel qui donne pouvoir à LECAS Virginie

Absente excusée : LAURIER Marthe Aimée

Absents non excusés : AUMAND Stéphane, HAMEN Sébastien

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le Maire invite les Conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2023

En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Suite à la décision du Conseil Municipal d'acheter la maison en péril au 11 rue d'Auxerre, l'étude notariale a indiqué que les diagnostics techniques doivent être faits.

Afin d'accélérer la transaction, Madame le Maire propose de prendre en charge les frais y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de diagnostics techniques et charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de OUANNE son budget principal et ses 3 budgets annexes (budget école, budget périscolaire et budget cantine).

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la commune de OUANNE et ses 3 budgets annexes, à compter du 1^{er} janvier 2024. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 développée.
2. De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024.
3. Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision

ASSAINISSEMENT NOUVEAU LOCAL AGENTS

Devis Seb LACOUR TP : 19 243.20 € TTC (16 036.000 € HT)

Devis STA : 15 985.06 € TTC (13 320.88 € HT) (Micro station)

Devis RABOURDIN TP : 17 340.40 € TTC (15 764.00 € HT)

Afin de mettre en place un assainissement non collectif au hangar des agents, 3 devis ont été demandés.

Après étude des devis, le Conseil Municipal retient l'entreprise RABOURDIN TP pour un montant de 17 340.40 € TTC (15 764.00 € HT), à l'unanimité et charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ORGANISATION DES HORAIRES RENTREE SCOLAIRE 2024

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de conserver la semaine des 4 jours répartie du lundi au mardi et du jeudi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 (Ecole maternelle et école élémentaire). Le Conseil Municipal charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC DES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (2023)

Suite à la décision d'instituer une redevance annuelle pour les infrastructures installées sur la commune, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le calcul suivant pour l'année 2023 :

62.59 € X 18.361 km 1 149.21 €
(Réseau aérien)

46.94 € X 9.472 km 444.61 €
(Réseau souterrain)

31.29 € X 0.75 m² 23.46 €
(Emprise au sol)

TOTAL 1 617.28 €

TRAVAUX VOIRIE PLACE JEAN GOUTTE-TOQUET ET RUE DE LA FONTAINE

Marché CCPF : Devis COLAS : 4 398.00 € TTC (3 665.00 € HT)

Afin de sécuriser la rue de la Fontaine et la Place Jean Goutte-Toquet qui présentent des trous sur la voirie, le Conseil Municipal accepte le devis COLAS de 4 398.00 € TTC (3 665.00 € HT), à l'unanimité et charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ETUDE FAISABILITE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Devis PYXAIR : 5 400.00 € TTC (4 500.00 € HT)

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire une étude de faisabilité pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente avant toutes demandes de devis et subventions.

Après délibération, le devis PYXAIR de 5 400.00 € TTC (4 500.00 € HT) est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE (BUDGET CANTINE)

Afin de régulariser le chapitre 011 (charges à caractère général), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la DM ci-dessous :

Fonctionnement

Article 6413 - 2 000.00 €
(Personnel non titulaire)

Article 60623 + 2 000.00 €
(Alimentation)

DATES DES MANIFESTATIONS 2024

(Connues à ce jour)

Dimanche 28 janvier : Vœux à 10 h 30 – Partage de la galette

Dimanche 4 février : Loto (La Clef sous la Note)

Vendredi 8 mars : 20h30 – Assemblée Générale de l'AOF

Samedi 9 mars : Manifestation de l'Ecole Buissonnière (à définir)

Mercredi 8 mai : Cérémonies aux monuments aux morts :

Chastenay à 10 h 30 – Ouanne à 11 h

Samedi 15 juin : Concert gratuit de la Clef sous la Note

Vendredi 12 juillet : Barbecue des Estivades (CCAS)

Dimanche 28 juillet : Fête paysanne (Anciennes Mécaniques Ouainnaises)

Dimanche 15 septembre : Foire de Ouanne (AOF)

Lundi 11 novembre : Cérémonies aux monuments aux morts :

Chastenay à 10 h 30 – Ouanne à 11 h

Dimanche 24 novembre : Repas des Aînés (CCAS)

Samedi 7 décembre : Spectacle de Noël (CCAS). Ouvert à tous.

Samedi 14 décembre : Repas (Amicale des Sapeurs-Pompiers du CPI)